|  |
| --- |
| **Programme des Nations Unies pour le Développement**PNUD_Logo-Bleu-Tagline-Bleu |

**TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION FINALE DU SOUS-PROGRAMME AUGMENTATION DE REVENUS ET PROMOTION DE L’EMPLOI DECENT EN FAVEUR DES FEMMES ET DES JEUNES (PARPED)**

**Août 2015**

1. **HISTORIQUE ET CONTEXTE**

Le Burkina Faso est un pays sahélien sans littoral maritime caractérisé par une forte incidence de la pauvreté (46,7% en 2009), une croissance démographique assez forte (3,1%) et une population à plus de 50% jeune. La promotion de l’emploi décent pour améliorer les revenus des populations est un défi permanent auquel le Gouvernement et ses partenaires au développement s’attèlent à faire face depuis plusieurs années à travers les stratégies de développement comme le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) sur la période 2001-2010 et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) sur la période 2011-2015. Elle contribue par ailleurs à l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour mieux traduire les objectifs de promotion de l’emploi et d’amélioration des revenus en actions opérationnelles, le gouvernement du Burkina Faso a élaboré avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un Sous-Programme « Augmentation de Revenus et Promotion de l’Emploi Décent en faveur des femmes et des jeunes » (PARPED) pour la période 2012-2015. D’un coût global de 3 623 333 USD, le sous-programme PARPED entendait couvrir les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord avec comme stratégie d’intervention basée sur l’approche filière et le développement des marchés inclusifs.

A travers le PARPED, le PNUD entendait contribuer à l’atteinte de l’effet 1.3 du Programme de pays du PNUD intitulé « les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes ont davantage accès à l’emploi, aux crédits et entreprennent des Activités Génératrices de Revenus (AGR) rentables. Ce résultat du programme pays du PNUD contribue à l’effet 1 de l’UNDAF intitulé «la croissance économique accélérée est durable et pro-pauvres ».

La mise en œuvre du sous-programme s’est faite à travers deux (02) volets opérationnels : (i) la promotion de l’entreprenariat en faveur des femmes et des jeunes en milieu rural et (ii) la promotion de l’emploi décent et l’accroissement de l’employabilité des femmes et des jeunes.

Une évaluation à mi-parcours du CPAP intervenue en 2014 a montré que le projet est trop ambitieux en terme de porté au regard d’une part des objectifs à atteindre et du nombre de bénéficiaires à toucher (300 jeunes et 400 femmes par an), et d’autre part de la diversité des institutions à appuyer (Agence Nationale de l’Emploi, la Direction de l’Emploi, les directions régionales de l’Emploi et l’observatoire de l’Emploi). Il est ressorti que la concentration sur deux ou trois produits majeurs permettrait au projet de démontrer rapidement les cas de succès en matière d’emploi des jeunes et de promotion de la micro-entreprise rurale. Aussi, l’évaluation a-t-elle recommandé à la Coordination du PARPED de concentrer ses interventions sur les bénéficiaires directs du projet pour plus d’impact.

1. **JUSTIFICATION DE L’EVALUATION**

Conformément au dispositif de suivi évaluation du PARPED, le Gouvernement du Burkina Faso et le PNUD ont décidé d’entreprendre son évaluation finale afin d’être informé sur les résultats obtenus par le programme et de disposer d’une situation de référence pour les prochains programmes. Les présents termes de référence sont élaborés en vue de préciser les modalités pratiques de cette évaluation.

1. **PORTÉE DE L’ÉVALUATION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS**

L’évaluation portera sur la mise en œuvre du PARPED et couvrira la période 2012-2015, sa période de mise en œuvre. Elle couvrira comme espace géographique, les deux Régions cibles du sous programme : la Région de la Boucle du Mouhoun et la Région du Nord. Elle s’intéressera aux Collectivités territoriales, aux Structures nationales, aux ONG et associations partenaires de mise en œuvre et à la population bénéficiaire. L’accent sera porté sur les principaux domaines d’intervention du PARPED notamment la promotion de l’emploi décent et l’amélioration des revenus des femmes et des jeunes.

Le but de l’évaluation est de dresser un bilan de la mise en œuvre du PARPED en analysant les résultats obtenus et les contraintes rencontrées et proposer des recommandations pour des initiatives similaires ou d’autres projets futurs. L’évaluation doit également permettre de disposer d’une situation de référence pour le prochain programme.

L’objectif principal de l’évaluation est d’apprécier les résultats de la mise en œuvre du PARPED sur la période 2012-2015. De façon spécifique il s’agit : (i) d’apprécier la pertinence du Sous Programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) d’apprécier la stratégie de misse en œuvre ; (iii) d’apprécier le degré de mise en œuvre du Projet, son efficacité et l’efficience de sa mise en œuvre ainsi que la qualité des résultats obtenus, (iv) d’apprécier l’impact sur les politiques, les populations et l’environnement ; (v) analyser spécifiquement les résultats obtenus en matière de renforcement de capacités des acteurs du sous Programme; (vi) documenter les leçons apprises et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Sous Programme en vue de capitaliser les bonnes pratiques pour leur diffusion et proposer les conditions essentielles à leur reproductibilité ; et (vii) proposer des recommandations concrètes pouvant permettre d’améliorer les prochaines programmations.

1. **QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L’évaluation sera faite sur la base des principaux critères suivants : la Pertinence de l’intervention, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité. Les questions devant guider l’évaluation se présente comme suit par critère d’évaluation :

* **la pertinence** et l**a cohérence**: Les résultats identifiés dans le PARPED sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays. Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ?
* **L’efficacité**: Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats désirés? Comment le PARPED a-t-il contribué à réaliser les objectifs de l’UNDAF et de la SCADD ? Dans quelles mesures a-t-il contribué à la promotion de l’emploi décent et à l’amélioration des revenus des femmes et des jeunes dans les régions cibles ?
* **L’efficience**: le PARPED a-t-il été géré de manière efficiente ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour les prochaines années ?
* **L’impact :** quels ont été les résultats obtenus par le PARPED et quels en ont été les bénéfices pour les populations ? Quels facteurs ont contribués à / ou empêché l’atteinte des résultats (niveaux effets) ? Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles contribuées a l’atteinte des résultats ? Quel a été l’impact sur les groupes cibles (femmes et jeunes) ?
* **La durabilité :** dans quellemesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l’achèvement des interventions du PARPED? Quel est le niveau d’appropriation nationale du PARPED ? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le PARPED ont-t-elles produit des effets durables?
1. **METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

L’évaluateur devra définir et proposer une méthodologie détaillée permettant de remplir les objectifs de l’évaluation. Cette méthodologie devra entre autres prendre en compte :

* Une revue documentaire des données internes (UNDAF, CPD, ATLAS, ERBM, ROAR, revues annuelles….) et externes (document cadres nationaux,….) ;
* des entretiens avec les principales parties prenantes dont les bénéficiaires : entretiens ouverts ou semi-structurés, focus groupes (femmes et jeunes), enquêtes ; échantillonnage, etc.
* des visites d’observations sur le terrain
* un traitement et une analyse des données ;
* une rédaction de manière analytique et illustrée du rapport d’évaluation prenant en compte les principaux critères d’évaluation suivants : la Pertinence, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité.
1. **PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DU CONSULTANT**

Quatre produits livrables sont attendus du consultant au cours du processus de réalisation de l’étude. Il s’agit d’une note de cadrage ou de démarrage, d’un rapport d’étape, d’un rapport provisoire et d’un rapport final de l’évaluation.

* **La note de cadrage**

Le consultant présentera une note de cadrage indiquant clairement sa proposition de méthodologie qui devra être validé par un Comité mixte PNUD-partenaires nationaux de suivi de l’évaluation du PARPED.

* **Le rapport d’étape**

A mi-parcours de la consultation, l’évaluateur présentera un rapport d’étape qui permettra d’apprécier l’état d’avancement de l’étude, les résultats préliminaires, les difficultés éventuelles rencontrées et les pistes de solutions possibles.

* **Le rapport provisoire d’évaluation**

Un rapport provisoire d’évaluation comprenant un résumé de 3 pages, sera présenté. Ce rapport est d’abord soumis au PNUD qui le partagera avec les membres du Comité mixte de suivi de l’évaluation du PARPED pour un premier contrôle de qualité. Après prise en compte des observations du Comité mixte de suivi, il sera présenté pour validation au cours d’un atelier national.

* **Le rapport final de l’évaluation**

Après validation du rapport provisoire, L’évaluateur disposera de sept (07) jours calendaires pour la prise en compte des amendements et observations issus de l’atelier de validation avant transmission du rapport final au PNUD.

Le rapport final doit être de haute qualité rédactionnelle, analytique et produit en quatre (04) exemplaires formats papier A4 et sous supports numériques (CD-ROM).

**N.B.** : Le rapport de l’évaluation finale est soumis à des exigences de qualité. Pour ce faire, il doit être attractif et simple de lecture, expressif et illustré selon les cas, par des cartes, des graphiques, des tableaux bien calibrés suivis de commentaires et d’analyses à propos. Le canevas modèle de rapport est joint en annexe 1.

1. **PROFIL DU CONSULTANT**

L’évaluation finale du PARPED sera conduite par un Consultant Individuel indépendant National répondant aux qualifications suivantes:

* Etre titulaire au moins d’un diplôme universitaire (Bac + 05) en économie, socio-économie, gestion des projets, droit ou tout autre diplôme équivalent ;
* Avoir une expérience professionnelle pertinente d’au moins dix (10) ans en évaluation des projets et programmes et avoir accompli des travaux similaires ;
* Avoir des connaissances dans l’analyse sensible au genre ;
* Avoir de bonnes connaissances des politiques de promotion d’emploi et de lutte contre la pauvreté.
* Avoir de très bonnes capacités rédactionnelles, d’analyses et de synthèses.
* Le Consultant devra être disponible pendant la durée de la mission.
1. **ÉTHIQUE D’ÉVALUATION**

L’évaluation devra être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme. L’évaluation devra être conduite conformément aux principes contenus dans ‘Ethical guidelines for Evaluation » de l’UNEG[[1]](#footnote-1)

1. **ARRANGEMENT DE GESTION**

**Le commanditaire de l’évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Burkina Faso** apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu’à la fin. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration des Programmes. Le processus d’évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec la Direction générale de la promotion de l’emploi à travers un comité mixe de suivi.

**Les Spécialistes Suivi Evaluation du bureau pays du PNUD Burkina et du Bureau Régional du PNUD à Addis Ababa** apporteront un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d’évaluation.

**Le Comité mixte de suivi** aura pour rôle principal, le suivi du processus de l’évaluation finale du PARPED et la mise en œuvre des recommandations issues de l’évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d’évaluation. De façon spécifique, le Comité de suivi aura à :

* Veiller à l’exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus;
* Identifier les besoins d’assistance de l’équipe d’évaluation et y apporter des réponses idoines ;
* examiner, amender et valider tous les livrables de l’équipe d’évaluation ;
* S’assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l’inclusion et la participation de tous ;
* Veiller à la cohérence d’ensemble et la qualité du rapport final de l’évaluation.

**Le Consultant retenu** pour réaliser l'évaluation devra soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation PowerPoint pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. Il pourra s’adresser au Chargé de Programme du PNUD qui suit le Sous Programme PARPED pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d’évaluation.

1. **DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION D’EVALUATION**

La durée d’exécution de l’évaluation est de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de signature des contrats. Elle pourrait s’étaler sur deux mois (Octobre et Novembre 2015).

1. **IMPUTATION DU COUT DE L’EVALUATION**

Le financement de l’évaluation est assuré par le budget 2015 Sous Programme PARPED.

1. **ANNEXES**
* **Annexe 1: Canevas Modèle de rapport d’évaluation**
1. Titre et pages de démarrage
	* Nom de l’intervention d’évaluation
	* Calendrier de l’évaluation et date du rapport
	* Pays de l’intervention d’évaluation
	* Noms et organisations de l’évaluateur
	* Nom de l’organisation initiant l’évaluation
	* Remerciements
2. Table des matières
	* Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
3. Liste des acronymes et abréviations
4. Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
5. Introduction
6. Description de I’ intervention
7. Etendue de l’évaluation et objectifs
8. Approche et méthodes d’évaluation
9. Analyse des données
10. Déductions et conclusions
	* Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)
	* Résultats et conclusions par effet
		+ Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
		+ Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
		+ Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
	* Conclusions globales
11. Recommandations
	* Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)
	* Recommandations par effet
		+ Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
		+ Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
		+ Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
	* Les axes stratégiques d’orientation pour la période 2015-2017 notamment le secteur agro-pastoral, l’emploi et.
12. Enseignement tirés
	* sous-section spécifique y compris sur le genre
13. Annexes du rapport
	* TDR pour l’évaluation
	* Matrice de conception d’évaluation
	* Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
	* Liste des documents d’aide révises
	* Cadre des résultats du programme
	* Tableaux de résumé des déductions
* **Annexe 2 : Documents utiles pour l’évaluation**

Le consultant pourra exploiter plusieurs documents pour le besoin de l’évaluation. Les documents suivants en font partie :

* le document de Programme du PARPED ;
* les rapports annuels de mise en œuvre du PARPED ;
* le document de programme pays du PNUD (PCD) ;
* le plan d’action du document pays (CPAP) ;
* le rapport de revue à mi-parcours du CPAP ;
* le document de l’UNDAF ;
* les rapports de revue annuelle de l’UNDAF ;
* le rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF ;
* les ROARs
* le document de la SCADD ;
* les rapports de revues annuelles de la SCADD ;
* le rapport d’évaluation de l’impact de la SCADD ;
* les rapports de suivi de la Direction générale de la promotion de l’emploi ;
* le rapport de l’évaluation à mi-parcours du PARPED ;
* Etc.
1. UNEG, ‘Ethical Guidelines for Evaluation’, June 2008. Available at http://www.uneval.org/ search/index.jsp?q=ethical+guidelines [↑](#footnote-ref-1)